

## Programme de la Formation

# ELECTROSMOG

1 jour soit 7 heures de formation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Electrosmog : Pourquoi et comment s'en protéger - à distance	Présentiel	mercredi 29 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
	Présentiel	jeudi 30 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Nous vivons dans un environnement technologique, qui n'est pas sans impact sur notre santé: tout appareil électrique ou électronique génère ce que l'on appelle une pollution électromagnétique.  
Des basses fréquences aux hautes fréquences, en tant qu'architecte, je peux réduire les risques santé des occupants grâce quelques points de vigilance dans ma conception, et en tant que personne, je peux réduire les risques santé grâce à mon comportement.  
Encore faut-il avoir les clefs: c'est tout l'objet de cette formation!

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Connaître les perturbations électromagnétiques liées aux basses et onde fréquences et leurs impacts sur la santé  
Apprendre à les mesurer et à s'en prémunir

### PRISE EN CHARGE

Libéraux : FIF-PL  
Salariés : Actaliens

### PUBLIC CIBLE

Professionnels de l'immobilier, de la santé?, de l'environnement avec expérience dans les métiers du bâtiment (architecte, électricien, décorateur...)

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

#### Formation à distance

Vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone  
L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

Instruments de détection et de mesure physique (champ électrique et magnétique 50HZ, hyperfréquences testeur de phase, mesure de terre...)  
Tests à travers des vidéos

### MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**Electrosmog : Pourquoi et comment s'en protéger - à distance**

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	mercredi 29 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
Présentiel	jeudi 30 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Connaître les perturbations électromagnétiques liées aux basses et onde fréquences et leurs impacts sur la santé  
Apprendre à les mesurer et à s'en prémunir

FORMATEUR(S)

BELCOURT Stéphanie

PROGRAMME

1er demi-journée

- Les basses fréquences et leurs impacts sur la santé (installations électriques, équipements domestiques)
- Caractéristiques et impacts sur la santé. Savoir s'en protéger.
- Conseils de mise en oeuvre pour les installations électriques en phase chantier
- Importance d'une bonne mise à la terre d'un bâtiment et comment la réaliser
- Tests de mesure avec les appareils de détection

2è demi-journée

- Les hautes fréquences et leurs impacts sur la santé (antennes relais, téléphonie mobile, 5G, micro-ondes, ondes radio, DECT, technologie CPL, Wifi, bluetooth...)
- Caractéristiques et impacts sur la santé. Savoir s'en protéger
- Tests de mesure avec les appareils de détection (vidéos)
- Echange et retour sur la formation

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans**  
**02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org**

### FORMATION : ELECTROSMOG

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Electrosmog : Pourquoi et comment s'en protéger - à distance	Présentiel	mercredi 29 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
	Présentiel	jeudi 30 avril 2020, 09h00 - 12h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 10

**Date de clôture des inscriptions :** 24/04/2020  
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

#### Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

#### Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

Module 1 : Electrosmog : Pourquoi et comment s'en protéger - à distance		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	270,00 €	..... €
	NON ADHÉRENT (MA)	310,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
  - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
  - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
  - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.  
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.  
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.  
La MA Centre se réserve le droit de reporter  
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.